

Décision

Générale

colonial

Décision n° 601 05/06/1952

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 juin 1952

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1952

Date du numéro
1 juillet 1952

TEXTE INTÉGRAL

Un passage de retour par anticipation pour la Métropole est accordé à Mme Arnaud, épouse d'un ingénieur-adjoint de 1er classe du Cadre général des Travaux publics de la France d'Outre-Mer. Une réquisition de passage par voie maritime Djibouti-Marseille et une réquisition par voie ferrée Marseille-Toulon (Var) seront délivrées à l'intéressée (groupe II).